Annexe 1

Horaires des marchés :

1° Lieu : BELGRADE – Place do Bia Bouquet

Jour : LUNDI

Horaire :

- Arrivée des marchands abonnés — Entre 7 heures et 7 heures 45
- Placement des marchands occasionnels — 8 heures
- Départ des véhicules non affectés à la vente — 8 heures 45
- Ouverture de la vente au public — 8 heures
- Fermeture de la vente au public — 13 heures
- Départ des marchands ambulants — 14 heures

2° Lieu : SALZINNES – Place Louise Godin

Jour : MARDI

Horaire :

- Arrivée des marchands abonnés — Entre 6 heures 45 et 7 heures 30
- Placement des marchands occasionnels — 8 heures
- Départ des véhicules non affectés à la vente — 8 heures 45
- Ouverture de la vente au public — 8 heures
- Fermeture de la vente au public — 13 heures
- Départ des marchands ambulants — 14 heures

3° Lieu : JAMBES – Avenues Bovesse et Jean Materne (bande de stationnement entre la rue d'Enhaive et l'arrêt de bus – vente vers le trottoir), Place de la Wallonie et de la Patinoire et rue d'Enhaive (entre l'Avenue Jean Materne et la rue Brigade Piron)

Jour : JEUDI

Horaire :

- Arrivée des marchands abonnés — Entre 5 heures 30 et 8 heures
- Placement des marchands occasionnels — 6 heures 45
- Départ des véhicules non affectés à la vente — 8 heures 00
- Ouverture de la vente au public — 8 heures
- Fermeture de la vente au public — 13 heures
- Départ des marchands ambulants — 14 heures 30

4° Lieu : LA PLANTE – Chaussée de Dinant, sur le parking du hall omnisport

Jour : VENDREDI

Spécialisation : BIO, FERMIER & ARTISANAL

Horaire :

- Arrivée des marchands abonnés — Entre 13 heures 30 et 15 heures
- Placement des marchands occasionnels — 14 heures 30
- Départ des véhicules non affectés à la vente — 15 heures
- Ouverture de la vente au public — 15 heures
- Fermeture de la vente au public — 19 heures
- Départ des marchands ambulants — 20 heures

En ce qui concerne les produits biologiques et/ou labellisés, leur appellation contrôlée doit faire l'objet de la présentation d'un certificat d'authenticité et de respect des normes réglementaires, délivré par un organisme reconnu et agréé.

5° Lieu : NAMUR : Marché du Bord de l'Eau – boulevard Frère Orban et rempart de la Vierge

Jour : SAMEDI

Horaire :

- Arrivée des marchands abonnés — entre 4 heures 30 à 7 heures 30
- Placement des marchands occasionnels Le métrage des emplacements attribués au jour le jour est limité à maximum 8 mètres. — 6 heures 45
- Départ des véhicules non affectés à la vente — 8 heures pour les abonnés; 8 heures 30 pour les occasionnels
- Ouverture de la vente au public — 8 heures 30
- Fermeture de la vente au public — 13 heures au plus tard
- Départ des marchands ambulants — 15 heures

6° MARCHE ANNUEL DE L'ASCENSION

Jour : jeudi de l'Ascension – le marché de Jambes a lieu toute la journée et s'étend sur un périmètre élargi (rues d'Enhaive, de Dave, de Coppin, avenues du Bourgmestre Jean Materne et Gouverneur Bovesse).

Horaire : de 6h00 à 19h00

<u>Canicule</u>

En cas de canicule, départ autorisé pour le secteur alimentaire dès que la température des frigos ne peut rester conforme aux normes en vigueur. Le placier peut alors autoriser le départ anticipé.de tous.